





M. WILLY KIPS CRM BAL GA443 7 BD DES NATIONS 68093 MULHOUSE

Nancy, le 21/01/2022

Objet : Décision modificative de prise en charge pour un stage de Formation Professionnelle continue

 Références :
 N° de décision : 210002T4H2
 Date de naissance : 19/03/1990

 Dossier : 0145706800022100HQ
 Session : 068000221000

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil Régional a décidé de vous accorder une rémunération dont les principales composantes sont décrites ci-après :

Date de début	Date de fin prévue	Public	Prestation	Barème
18/10/2021	01/04/2022	(T en CRP) Travailleur handicapé en CRP taux calculé	Rémunération *	1588,98 € / Mois
18/10/2021	01/04/2022	(T en CRP) Travailleur handicapé en CRP taux calculé	Transport sur justificatif *	-

<sup>\*</sup> L'indemnité Compensatrice de Congés payés n'est pas incluse au barème de rémunération

dans le cadre de la formation : « OCB Action preparatoire 2021 » (STG-2021-015823) qui se déroule du 18/10/2021 au 01/04/2022 à Temps plein au sein de l'organisme : ASSO ARFP CENTRE DE READAPTATION DE MULHOUSE à MULHOUSE.

A l'occasion de ce stage, vous bénéficierez d'une couverture sociale à compter du 18/10/2021 dont les cotisations sociales forfaitaires horaires, versées au titre du régime «REGIME GENERAL», sont intégralement prises en charge par l'autorité qui a agréé le stage :

- Allocations familiales versées à la caisse : URSSAF
- Assurance maladie, maternité, invalidité, décès versées à la caisse : URSSAF
- Assurance vieillesse et cotisations versées à la caisse : URSSAF
- Accident du travail et maladies professionnelles versées à la caisse : URSSAF

Le versement de cette aide est subordonné à la fréquentation effective des séances de formation.

Afin de suivre vos paiements vous pouvez vous connecter à l'adresse suivante : <a href="https://profil.asp-public.fr/Profil-ge/">https://profil.asp-public.fr/Profil-ge/</a> (Inscription à la première connexion avec saisie de vos nom et prénom, date de naissance et de la clé dossier indiqués sur ce courrier de prise en charge).

Durant toute la formation, vous devez solliciter l'organisme de formation qui vous accueille pour toute information sur vos droits et obligations en matière de constitution de dossier et de rémunération.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur régional

F. DROUHOT